

N° 44/12.15

[PREAVIS N° 44/10.15](#)

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'215'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET LE RENFORCEMENT DU REVETEMENT ROUTIER DES CHEMINS DE ROSEMONT ET LOULOU-SCHMIDT, SUBSIDE DE L'ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DEDUIT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cet objet était composée de Mmes Christine DUBOCHET, Galina SPILLMANN, Mélanie WYSS-PITTET et de MM. Jacques DUBOCHET, Maurice JATON, Philippe LAURENT et de la présidente-rapporteuse soussignée, Mme Anne-Catherine AUBERT.

Elle s'est réunie le jeudi 22 octobre 2015 à la salle Henri-Perregaux de l'Hôtel de ville. Elle remercie M Jean-Jacques AUBERT, municipal IEEP, et M Jacques BRERA, responsable des Services industriels, pour leur disponibilité, leurs ouvertures et leurs explications claires et détaillées.

1 PREAMBULE

Les réseaux d'eau potable, de gaz naturel, les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ainsi que l'éclairage public nécessitent un entretien annuel régulier, mais aussi des interventions ponctuelles plus conséquentes tels que renforcements, remplacements ou extensions.

Le quartier, qui fait l'objet de ce préavis, allant du chemin de Rosemont à l'avenue Hugonnet, date de la construction de l'autoroute, c'est-à-dire 1964 donc plus de 50 ans. Les conduites sont âgées, en bout de course, le revêtement qui date de la même époque présente de nombreuses fissures et des affaissements. L'éclairage est gourmand en énergie et très peu performant.

Ce préavis concerne le bas du quartier, plus spécifiquement le chemin de Rosemont et le chemin Loulou-Schmidt.

L'entretien régulier des canalisations ne suffit plus; de nombreuses fuites d'eau et même de gaz nécessitent des travaux d'assainissement et des remplacements par des matériaux plus performants et mieux dimensionnés sont devenus nécessaires sur toute cette zone.

L'entier du travail sera effectué en interne par le Service infrastructures, énergies et espaces publics. Comme pour chaque préavis qui nécessite des fouilles, les services externes comme la Romande Energie ou les opérateurs du réseau câblé ou du téléphone ont été consultés pour permettre une synergie éventuelle.

2 PRECISIONS DONNEES PAR LE MUNICIPAL ET SON CHEF DE SERVICE

Pour une meilleure clarté, les précisions données par MM. Aubert et Brera ainsi que les questions de la commission seront classées par thème comme dans le préavis.

2.1 **Généralité**

La commission s'est d'abord préoccupée de l'accès des habitants à leur maison pendant la durée des travaux. On nous a assuré que l'accès sera maintenu pendant toute la durée des travaux. En cas de changement d'itinéraire nécessaire, une signalisation appropriée sera installée pour guider les piétons et les automobilistes. Une vue globale de la zone (Hugonnet – J.-J.-Cart) a été faite pour coordonner les travaux.

2.2 **Remplacement des infrastructures souterraines**

Nous avons demandé si les dimensions des nouvelles canalisations pourront supporter une éventuelle densification du quartier.

2.2.1 **Eau potable**

Le réseau pourra supporter sans problème de nouveaux habitants car le nouveau calibre 160 mm, qui répondra aux exigences de l'ECA et fera l'objet d'une subvention, sera surdimensionné.

2.2.2 **Gaz**

Au chemin Loulou-Schmid, le réseau de gaz est sous surveillance depuis un certain temps pour des fuites.

Le diamètre des tuyaux sera doublé en prévision de futurs clients et aussi pour une sécurité de l'alimentation (par exemple si des travaux devaient être faits sur le réseau voisin et détournés sur ce réseau).

2.3 **Electricité**

Une proportion des remplacements de l'éclairage de cette zone fait partie du Plan Lumière. Ce préavis concerne certains compléments. Le préavis contient un résumé des interventions et leur répartition financière entre le Plan Lumière et ce préavis, ceci pour une meilleure compréhension.

Les nouvelles LED sont moins gourmandes en énergie mais surtout sont programmables, comme par exemple, une baisse de la luminosité à certaines heures de la nuit pour le confort des habitants.

Par contre, les LED ajustables avec détecteurs ne sont pas possibles dans ce secteur, la proximité de l'autoroute parasiterait les détecteurs (faisceaux des phares) qui s'enclencheraient pour rien et seraient une nuisance pour les habitants du quartier.

Le réseau électrique du passage sous l'autoroute sera raccordé au réseau morgien au lieu de celui de la Romande Energie. Le raccordement se fera aussi entre Rosemont et Loulou-Schmidt.

3 **ASSAINISSEMENT**

3.1 **Canalisations**

Une canalisation non étanche peut provoquer de nombreux problèmes :

- infiltration d'eaux usées dans le terrain
- en cas de forte pluie, surcharge des canalisations d'eaux claires et passage inutile de l'eau de pluie par la STEP
- mélange des eaux claires-eaux usées.

Certaines canalisations devront être changées, d'autres renforcées par la technique du chemisage.

Sur les parcelles situées entre l'avenue Hugonnet et le chemin de Rosemont, un collecteur principal traverse ces parcelles du Nord au Sud. Il est plus compliqué d'intervenir sur des parcelles privées. Pour une meilleure rationalisation, une partie des eaux usées en provenance du Nord de ce quartier seront déviées sur J.-J.-Cart. Cette nouvelle conduite sera entièrement sur le domaine public.

3.2 Revêtement routier

Les fouilles sur les 2 chemins concernés auront une certaine envergure, environ 2.5 m sur Rosemont et un peu moins sur Loulou-Schmidt. Qui dit fouille, dit refaire le revêtement de surface. Le revêtement routier est en très mauvais état et présente un danger pour les piétons (affaissement et fissures) et doit être réfectionné.

La commune profite des travaux sur ces chemins pour refaire le revêtement complet. La gêne pour les habitants sera moins longue.

Ces travaux seront donnés à des tiers.

4 FINANCEMENT

4.1 Imputations internes

Le coût des prestations en interne est calculé sur la base de travaux similaires déjà effectués.

4.2 Travaux confiés à des entreprises externes

Les travaux confiés à des entreprise externes feront l'objet de procédures ouvertes d'appels d'offre.

Les appels d'offre ne sont pas encore faits. Si l'espace-temps entre l'appel d'offre et le chantier est court, les risques potentiels de hausses intermédiaires sont évités.

4.3 Subsides ECA

Ces subventions concernent le réseau d'eau potable. La subvention représente environ 15 % des frais de construction. (environ CHF 20'000.00).

4.4 Amortissement

La Municipalité propose le prélèvement sur 3 fonds dédiés pour amortir une partie du coût de ces travaux.

5 PLANNING DES TRAVAUX

La commission a demandé des précisions sur le planning des travaux en fonction des autres chantiers sur le domaine de la commune. L'équipe de IEEP n'est pas extensible.

M. Brera nous a fourni le planning des travaux en cours et futurs. Nous savons que le chantier Giratoire de la Tour et Marcelin est prévu dans la même période. Il est joint au rapport.

6 SIGNALISATION PIETON GARE – BEAUSOBRE DANS AGENDA 21

Le trajet à pied depuis la gare jusqu'à Beausobre est relativement dangereux et surtout très mal signalé. Le parcours passe entre autre par le chemin de Rosemont. Nous avons appris que l'Agenda 21 a un projet phare qui lui tient à cœur : "comment accéder de la gare à Beausobre à pied ?". Ce projet a été accepté par la Municipalité. La commission s'est interrogée sur le devenir de ce projet et nous voulions savoir si nous pouvions pro-

fiter des travaux sur le chemin de Rosemont pour mettre en œuvre une partie de ce projet. Nous avons demandé quel serait le coût pour la pose d'une signalisation verticale (type panneau indicateur à l'usage des piétons) qui irait du carrefour J.-J.-Cart-Banc-Vert, le long du chemin de Rosemont jusqu'au chemin Emile-Kupfer ? Ces supports permettraient la réalisation future de la mesure Agenda 21.

Voici la réponse de la Municipalité retranscrite telle quelle :

Pour répondre à votre question, nous avons pris contact avec le service Police-signalisation qui nous a confirmé qu'un projet global de signalisation, afin de favoriser l'accès piéton à différents sites morgiens, était toujours à l'étude. Cette étude pilotée par SPSI est réalisée en partenariat avec d'autres services de la Ville (AGCR, ATD2 et IEEP).

Bien évidemment, le tronçon Gare - Beausobre est concerné, tout comme la signalisation et le fléchage jusqu'à d'autres bâtiments/lieux de vie importants de Morges. Un financement par voie de préavis sera soumis au Conseil communal dès que le projet de signalétique aura été approuvé par la Municipalité. Il devra permettre la mise en place de tous les éléments nécessaires (panneaux, marquage, etc...). Ce projet permettra donc, entre autres, de réaliser l'objectif « comment atteindre Beausobre à pieds » qui figure à l'Agenda 21.

Dès lors, il nous paraît plus logique et rationnel de traiter la signalisation du tronçon jusqu'à Beausobre avec les autres tronçons afin d'assurer une cohérence et une unité dans le type de signalétique qui sera mis en place.

D'après les renseignements fournis par le service Police-signalisation, son projet pourrait aboutir en milieu d'année prochaine, ce qui serait une bonne chose puisque cela correspond à la fin de notre chantier et nous pourrions ainsi coordonner la pose des panneaux et/ou le marquage au sol avec nos travaux de finitions.

La majorité de la commission accepte cette réponse mais sera attentive aux suites données à sa demande. Nous attendons ce projet global de signalisation qui nous paraît indispensable autant pour la sécurité des Morgiens que pour le tourisme.

7 CONCLUSION

La commission est consciente de l'importance et de l'obligation de ces travaux. Le préavis présenté est exhaustif et très détaillé. Le coût est élevé mais indispensable. Les nouveaux éclairages à LED, beaucoup moins gourmand en énergie, à peu près 50 % d'économie, permettront des économies substantielles à la commune. Le reconditionnement des conduites de gaz naturel devrait permettre de nouveaux utilisateurs et une meilleure sécurité. La commission salue l'effort que fait le Dicastère IEEP de grouper les travaux (fouilles ouvertes, dérangements du voisinage, etc.) et pour économiser les deniers du contribuable (eau potable, éclairage public, gaz naturel et superstructure routière) seront conduits conjointement. La commission a voté à l'unanimité les conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

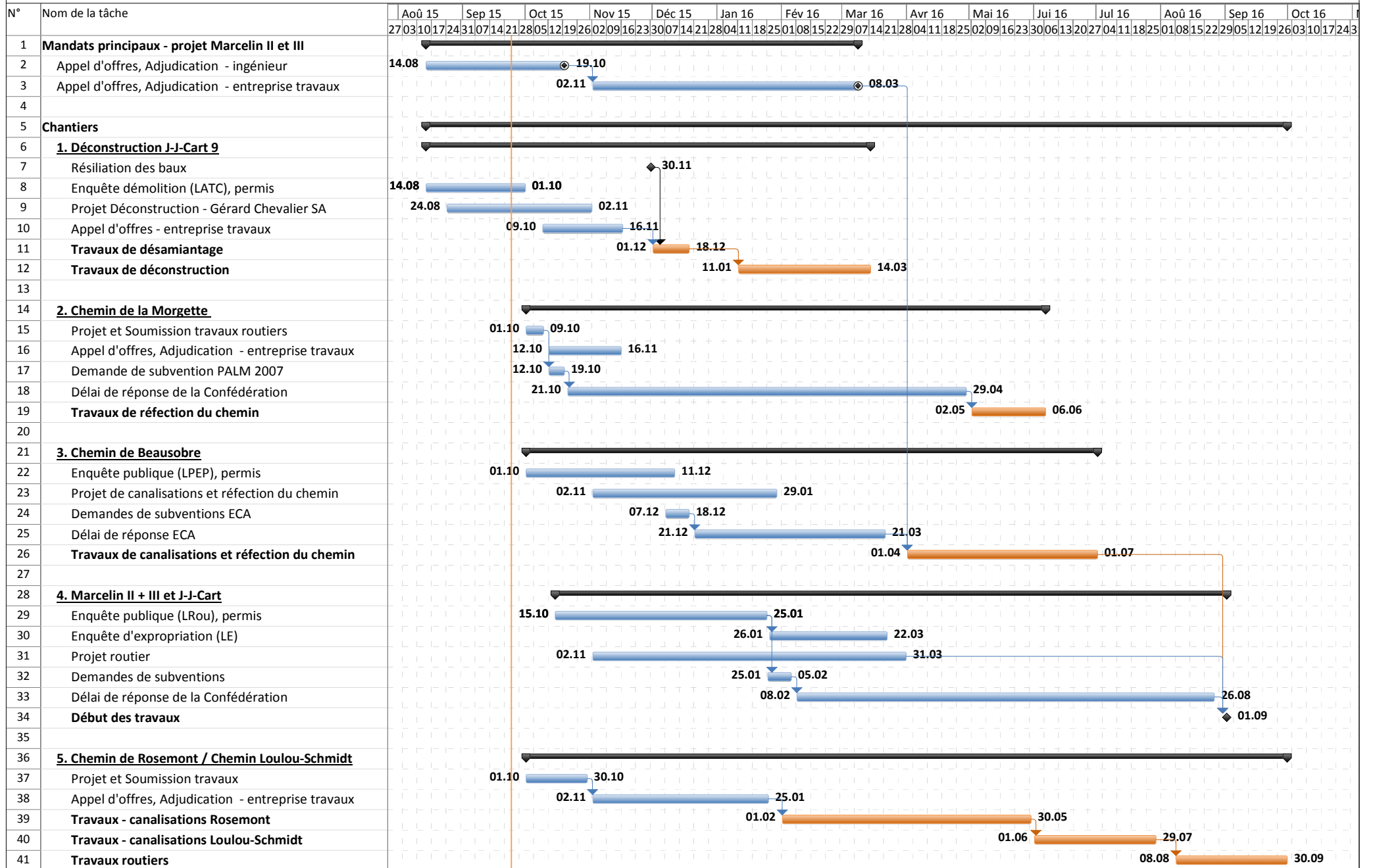
- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'215'000.00 pour le remplacement des infrastructures souterraines et pour le renforcement du revêtement routier des chemins de Rosemont et Loulou-Schmidt, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti par prélèvement de :
 - CHF 400'000.00 au fonds N° 9280.02 " Epuración des eaux et collecteurs d'égouts",
 - CHF 150'000.00 au fonds N° 9281.11 " Renouvellement des infrastructures de l'eau",
 - CHF 150'000.00 au fonds N° 9281.12 " Renouvellement des infrastructures du gaz".et le solde de CHF 515'000.00 subventions non déduites, en règle générale en 20 ans à raison de CHF 25'750.00 par année à porter en compte dès le budget 2016.

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Anne-Catherine Aubert



DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 44/10.15

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'215'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET LE RENFORCEMENT DU REVÊTEMENT ROUTIER DES CHEMINS DE ROSEMONT ET LOULOU-SCHMIDT, SUBSIDE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances (COFIN) s'est déterminée lors de sa séance du 26.10.2015, sur cet objet.

Elle constate :

- Qu'il est important d'entretenir correctement nos infrastructures.
- Que les montants de prélèvements sur les fonds sont en adéquation tant avec les montants à disposition sur les différents fonds, qu'avec les dépenses effectives.
- Que les amortissements sont corrects au vu des travaux.

La Commission des finances se détermine comme suit :

Détermination

C'est à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances que cette dernière vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
Le Président

Xavier Durussel

Morges, le 26 octobre 2015